les philosophes et d'une cause de ruine pour l'Église catholique; quant aux jésuites, ils ne voulurent pas se soumettre à l'université, ni subir l'obligation imposée aux professeurs de déclarer qu'ils n'appartenaient à aucune congrégation; ils demeurèrent exclus de l'enseignement. Ce fut ainsi qu'en voulant montrer de la condescendance pour tout le monde, un roi rempli de scrupules se trouva exposé aux anathèmes sacerdotaux. Le ministère, sans amis comme sans ennemis, se traîna languissant au milieu des ambitions des deux partis extrêmes; enfin Charles X lui enleva le portefeuille pour le donner au prince de Polignac.

1829. 8 août.

Le nouveau cabinet chercha franchement à former une majorité monarchique, non pas en détruisant la constitution, mais en la confiant aux royalistes, à l'exemple de Wellington en Angleterre. La bourgeoisie en prit ombrage, et ne vit dans les nouveaux ministres que les vengeurs des anciens émigrés; aussi les uns firent des protestations bruyantes en faveur des idées de 1789, et d'autres songèrent à réduire le gouvernement à l'extrémité par le refus de l'impôt, sauf à indemniser ceux qui seraient punis. Les journaux jetèrent feu et flamme, la défiance se glissa dans tous les esprits, et le gouvernement la considéra comme outrageante; mais les tribunaux refusèrent de la punir, et le ministère se crut dans l'impossibilité de se soutenir autrement qu'en violant la charte.

1830.

L'opposition légale, en quelque sens que ce fût, se reportait toujours à la charte : qu'il s'agît de la restreindre ou de l'étendre, il fallait s'y conformer. On lisait en juin 1830, dans le *National*, le journal le plus hardi du temps, dont M. Thiers était un des fondateurs, cette phrase significative : « Les peuples sont le « plus souvent contraints de s'insurger pour avoir la liberté; au- « jourd'hui, grâce à la charte, qui met la légalité de notre côté, « c'est au pouvoir de se révolter et de s'exposer aux risques de « l'insurrection, s'il veut nous arracher la liberté. »

Ce fut en de telles dispositions que s'ouvrirent les chambres, et la discussion de l'adresse révéla l'état des esprits. Le roi avait dit : « Si des manœuvres coupables suscitaient à mon gou- « vernement des obstacles que je ne puis, que je ne veux pas « prévoir, je trouverais la force de les surmonter dans ma réso- « lution de maintenir la paix publique, dans la juste confiance « des Français et dans l'amour qu'ils ont toujours montré pour « leur roi. »